

sainte *Relique*. Amaury de Montfort, fils du précédent, en offrit un d'or pur, et à cette occasion le Chapitre général de Citeaux, en 1230, ordonna que ce coffre d'or servirait toujours et exclusivement à garder le saint *Suaire*. Une comtesse de la Marche donna un autre coffre en argent, et plus tard, la femme de Charles VII, Marie d'Anjou, en offrit un troisième. Plusieurs autres riches offrandes furent longtemps conservées dans le trésor de l'abbaye et écrites dans son Cartulaire.

IV

FAVEURS OBTENUES.

ST-MAURICE.—Deux époux chrétiens, qui vécurent toujours dans la crainte de Dieu, n'avaient point d'enfants. Dans leur affliction, et après une longue attente, ils eurent recours à N.-D. du T.-S. Rosaire. Un petit enfant leur est né, à leur grande consolation. Mille actions de grâces à leur admirable Consolatrice, MARIE, la douce Reine des Anges !

—E. B. guérie d'un mal de genoux, par l'usage des *Roses Bénites*.—Actions de grâces, pour guérison d'un douloureux mal d'estomac.—Guérison d'une dartre invétérée.—Autre guérison d'une maladie intérieure.—Une enfant guérie du *Riflé*.—Un épileptique guéri.—Actions de grâces pour la guérison d'une fracture.—Merci à N.-D. du Rosaire, pour le recouvrement de ma santé.—D. G.